



**Procès-verbal de la réunion du  
Conseil Municipal  
Du 23 juin 2023 à 18 h 00**

\*Sous réserve de sa validation par les membres présents du Conseil  
Municipal lors de la prochaine séance

Par suite d'une convocation en date du 15 juin 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de Villar d'Arène se sont réunis en date du 23 juin 2023, à la Mairie de Villar d'Arène à 18 h 00, sous la présidence de M. Olivier FONS, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 15 juin 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

*APPROBATION DES PV DES 12 ET 18 AVRIL 2023*

*REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE A L'AG DE L'AFP*

*APPROBATION DE LA CLET MOBILITÉ (Commission d'évaluation des Charges Transférées)*

*RECTIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'EAU*

*RECTIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR*

*DECISIONS MODIFICATIVES*

*REFORMES STATUTAIRES 2023 DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE HAUTES-ALPES  
SyME05*

*AFFAIRES DIVERSES*

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Membres présents :** Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Catherine PATTE RULFO, Jean-Pierre JACQUIER, Valérie LANDRY, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

**Pouvoir de :** Sylvain PROTIÈRE à David LE GUEN

**Absents :** David AMIEUX, Élodie LEFEBVRE, Gilles JUGE

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Michel GONNET

### APPROBATION DES PV DES 12 ET 18 AVRIL 2023

Les procès-verbaux des séances des 12 et 18 avril 2023 sont adoptés à l'unanimité.

### REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AL'AG DE L'AFP

Il convient de désigner un membre de la commission de l'Association Foncière Pastorale pour représenter la Commune lors de l'Assemblée Générale ordinaire et ou extraordinaire de l'AFP.

Monsieur Olivier FONS est désigné à l'unanimité

### APPROBATION DE LA CLET MOBILITÉ (Commission d'évaluation des Charges Transférées)

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLET) qui s'est réunie les 25 juin, 3 septembre, 7 octobre 2021, et le 5 décembre 2022 pour évaluer le montant de la charge transférée dans le cadre du transfert de la mobilité des communes membres en direction de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

- approuve le montant des charges et des produits transférés pour la commune de Villar d'Arène (11 346,36 €), à la Communauté de Communes du Briançonnais lors du transfert de la compétence mobilité pour la navette hivernale.
- Approuve le rapport de la CLET

### RECTIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'EAU

En séance du 4 avril 2023 le conseil a approuvé le règlement de l'eau. Le contrôle de légalité de la Préfecture nous informe que l'article 4. 4 prête à confusion et risque de provoquer des litiges. Le conseil modifie cet article comme ceci :

#### **4.4 L'entretien**

*La collectivité prend à sa charge les frais d'entretien, de réparations et les dommages pouvant résulter de l'existence du branchement sur le domaine public.*

*L'entretien à la charge de la collectivité ne comprend pas :*

- *La démolition et la reconstruction de maçonnerie, dallages ou autres, ainsi que les plantations, arbres ou pelouses sur le domaine privé.*
- *Les frais de remise en état des installations réalisées postérieurement à l'établissement du branchement.*
- *Les frais de modifications du branchement effectuées à votre demande.*
  
- *Les frais résultants d'une faute de votre part sont à votre charge.*

*L'abonné est chargé de la garde et de la surveillance de la partie du branchement située en domaine privé.*

**Approuvé à l'unanimité par le conseil**

### **RECTIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Par délibération 01/2023 le conseil a approuvé le nouveau règlement intérieur. Suite au contrôle de légalité la Préfecture nous informe qu'une erreur s'est glissée à l'article 7 « commission d'appel d'offres ». En effet celle-ci est composée du maire ou son représentant et par trois membres titulaires du conseil municipal, élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste et non de cinq comme indiqué.

Il est procédé selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord pour modifier le règlement intérieur.**

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

#### **Budget Commune**

La FFCAM a payé la taxe d'aménagement lors du 1<sup>er</sup> Permis de construire du refuge du Pavé. Hors ce permis a été annulé. 5600 € seront remboursés à la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) .

#### **Budget Micro centrale**

Il a été omis l'amortissement « ventilateur » d'un montant de 615 € au budget de la micro centrale.

**Accord du conseil à unanimité**

### **REFORME STATUTAIRES 2023 DE TERRITOIRE ÉNERGIE HAUTES-ALPES SyME05**

Territoire d'énergie Hautes-Alpes connaît une augmentation du nombre d'adhésion des communes adhérentes à ses compétences optionnelles. Afin d'éviter une surreprésentation de certaines communes par rapport aux collègues territoriaux, il convient de modifier les statuts du Syndicat en mettant en place une règle sur la représentation des collègues optionnels .

Ne peuvent prendre part au vote concernant les sujets relevant d'une compétence optionnelle, que les délégués des membres ayant transféré cette compétence au syndicat.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

### **AFFAIRES DIVERSES**

*Le Tour des Aiguilles d'Arves* ne passe pas par chez nous, mais la Commune participe sur le plan de la promotion.

#### **Stationnement**

Monsieur le maire est officier de police judiciaire et va s'inscrire à ENTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) pour pouvoir obtenir le matériel nécessaire à la pose des PV

#### **Modification des heures d'extinction nocturne**

Un courrier sera fait au SyME05 qui a la compétence éclairage public pour que du 5 juillet au 31 août l'extinction soit à 1 heure du matin. Le 14 juillet, le 30 juillet et le 5 août pas d'extinction.

**Proposition d'achat de la maison Calm** par des personnes qui désirent créer des appartements à la location, un espace convivial de dégustation brasserie.

Après avoir proposé 30.000 € deux négociations ont conduit à proposer 50.000€ et aujourd'hui 70.000 €. Elles demandent l'achat de la levée de grange côté nord. Dans ces conditions l'entretien du mur serait à leur charge. L'avis des domaines sera demandé.

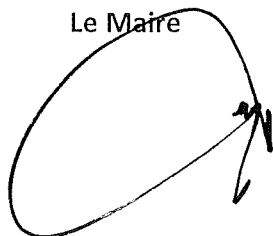
**Taxe sur les résidences secondaires.** Les communes peuvent appliquer une surtaxe sur les résidences secondaires. A suivre.

**Travaux Laurichard.** En 2018 avait été lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement et le renforcement de la canalisation d'eau potable entre le captage et le réservoir du Lautaret. Monsieur le Maire demande à Michel et Gilles en charge des travaux de se rapprocher du maître d'œuvre pour localiser les fuites et procéder aux réparations.

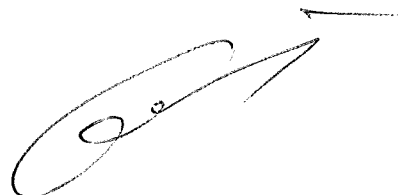
**SOS Chats des rues du Briançonnais** nous demande de faire stériliser les chats errants. Il faudrait que la personne qui leur donne à manger arrête de le faire ou les ramène chez elle. Un courrier sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures

Le Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a smaller loop on the right.

Le secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a smaller loop on the right.